



AGENTS DU CD34 **TOUTES ET TOUS UNIS.ES :** **Contre le vol de congés !** **Pour des augmentations de salaires !**

Depuis plus d'un an et demi, les fonctionnaires et agents territoriaux, sont aux avant-postes pour maintenir un service public de qualité, en dépit des conditions sanitaires et des multiples contraintes et injonctions contradictoires.

Pour autant, ils ne peuvent plus tout accepter : destruction du statut de la Fonction publique, passage forcé aux 1607 heures, restrictions au droit de grève, lignes directrices de gestion de l'austérité, sous effectifs, remise en cause des services publics, retour de la réforme de l'assurance chômage, de la contre-réforme des retraites et des menaces contre notre régime la CNRACL... Les raisons de la colère ne manquent pas !

Le gouvernement refuse le dégel de la valeur du point d'indice. Sans revalorisation forte et urgente de la valeur du point, sans mesure d'augmentation générale, les salaires et les carrières continueront de se dégrader et les inégalités entre les femmes et les hommes ne pourront être résorbées. La CGT condamne le choix délibéré du gouvernement d'une politique d'austérité. Alors que des milliards d'euros sont distribués aux actionnaires des grands groupes au travers du « quoi qu'il en coûte » et des cadeaux fiscaux, la question d'une autre répartition des richesses est posée.

La CGT revendique 10% immédiatement pour la fonction publique :

10% d'augmentation salariale, mesure nécessaire pour rattraper les pertes accumulées depuis 10 ans et dégeler le point d'indice ;

10% de travail en moins, c'est permettre de créer des emplois, de travailler mieux et de travailler toutes et tous en passant aux 32 h ;

10% de création de postes, c'est répondre aux besoins sociaux dans les services publics.

Au CD 34, nous refusons le « vol de congés » !

La loi de la Transformation de la Fonction Publique supprime tous les accords dérogatoires plus favorables à la durée de travail légale de 1607 heures annuelles. Sur le plan national, le passage aux 1607h par toutes les collectivités représenterait selon la Cour des Comptes, une « économie » de 57 000 postes et de 800 millions d'euros.

Au CD 34, cela entraînerait une perte de 11 jours de congés pour tous les agents et représenterait environ 250 ETP (postes Equivalent Temps Plein) en moins.

Travailler plus, plus longtemps, avec une charge de travail plus importante pour un salaire qui n'évolue pas, il n'en est pas question !

Comme dans de nombreuses collectivités, mobilisons-nous pour exiger du Président du CD34 qu'il n'applique pas les 1607 heures, en s'appuyant sur le respect de la libre administration des collectivités, comme d'autres l'ont déjà annoncé.

En effet, les luttes engagées sur le territoire, bien souvent par la CGT, nous renforcent dans l'idée qu'il faut se mobiliser et inverser le rapport de force pour conserver « Nos Conquis Sociaux ».

Pour la CGT c'est pas 1 minute de travail en plus et pas 1 jour de congé en moins!

Nous refusons toute rémunération au mérite

Le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) c'est la remise en cause du principe d'égalité de traitement à grade et fonction identiques, un outil pour faciliter la mobilité et faire la part belle à l'individualisation des rémunérations. Il remplacerait notre régime indemnitaire actuel par les deux indemnités suivantes :

- ⇒ **Une IFSE** Indemnité principale de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise : qui prend en compte plusieurs critères tels que « les fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception », mais aussi « la technicité, l'expertise, l'expérience ou la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions », ou encore « les sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel ».
- ⇒ **Un CIA** Complément Indemnitaire Annuel qui devra « tenir compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir » et sera fondé sur l'entretien professionnel et l'appréciation de la valeur professionnelle. Son attribution sera liée aux résultats, à l'implication dans les projets de l'administration, à la capacité à s'adapter aux exigences du poste.

Le CIA c'est l'arbitraire le plus total avec la mise en concurrence des personnels et la casse des collectifs de travail, c'est la remise en cause de la garantie de maintien de la rémunération d'une année sur l'autre.

Mardi 5 octobre 2021

Journée de grève et de mobilisations

Tous unis pour nos droits

Rendez-vous derrière les banderoles CGT

À Montpellier 10h30 cours Gambetta

À Sète 10h30 place de la Mairie

À Béziers 10h30 Bourse du travail

